



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :  
le 17/09/2024

Publication :  
le 27/09/2024

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024**

**Délibération n° D-2024-328**

Subvention - Amélioration de l'habitat - OPAH Communautaire  
de l'Agglomération du Niortais 2023-2028

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

**Secrétaire de séance :** Aurore NADAL

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Michel PAILLEY, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

**Excusés :**

Madame Yvonne VACKER.

**Direction Action Coeur de Ville**

**Subvention - Amélioration de l'habitat - OPAH  
Communautaire de l'Agglomération du Niortais 2023-  
2028**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat communautaire, les propriétaires bénéficient d'aides de l'Etat, de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, et de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique, de réhabilitation de l'habitat, de maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

La Ville de Niort propose en complément de subventionner, à hauteur de 5% du montant hors taxes, les travaux de réhabilitation des logements locatifs inclus dans le périmètre de l'OPAH rénovation urbaine réalisés par tout propriétaire bailleur via ce dispositif, selon les mêmes conditions que les subventions attribuées par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, en application de son règlement national en vigueur.

Également, la Ville de Niort propose de majorer de 5% à 10% le montant des travaux en cas de ravalement de façade, si le projet de réhabilitation du propriétaire bailleur répond aux critères d'éligibilité décrits dans le règlement OPAH Renouvellement Urbain 2023-2028 Règlement relatif au versement de l'aide au ravalement de façade de la Ville de Niort :

- au moins une façade ravalée de l'immeuble est visible depuis l'espace public ;
- les travaux sont réalisés par des professionnels du bâtiment ;
- une autorisation d'urbanisme est requise ;
- le dépôt du dossier de demande de subvention devra être fait avant le début des travaux ;
- le ravalement ou la réfection complète de la façade (de type nettoyage basse pression sans hydrofuge, rénovation enduit, peinture, modénature...) est à minima demandé, complété d'un autre poste de travaux (type remplacement ou réparation des menuiseries, zinguerie, ferronneries, ...).

A ce jour, après agrément par l'ANAH locale d'un dossier de propriétaire bailleur, il est proposé d'attribuer aux bénéficiaires un montant prévisionnel total de subventions de 5 355,20 € détaillé dans le tableau ci-dessous :

Dispositif	Nombre de logements	Type de projet	Montant des subventions Anah (en €)	Montant des subventions CAN (en €)	Montant des subventions Commune de Niort 10% (en €)	TOTAL subventions (en €)
OPAH RU CAN	1	Travaux amélioration énergétique et Ravalement de façade	15 388,00	8 032,80	5 355,20	28 776,00

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'engagement de la Ville de Niort pour la somme de 5 355,20 € ;
- autoriser le versement de la subvention au bénéficiaire à réception de la feuille de calcul de l'ANAH.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

**Aurore NADAL**

**Jérôme BALOGÉ**

**Demande subventions OPAH-RU CAN**

Version du 08/07/2023

Propriétaire	Adresse	Adresse du logement aidé	Dispositif	Nombre de logements	Surface du logement	Type de projet	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	Dépense subventionnée par l'Anah	Montant des subventions Anah	Taux/prime ANAH	Dépense subventionnée par la CAN	Montant des subventions CAN	Taux/prime CAN	Dépense subventionnée par la commune de Niort	Montant des subventions Commune de Niort	Taux/prime VILLE	TOTAL subventions
		69 rue du 14 Juillet 79 000 NIORT	OPAH RU	1	142,12	PB Travaux amélioration énergétique	60 761 €	42%	53 552,00 €	15 388,00 €	25%+ASE 2000€	53 552,00 €	8 032,80 €	15%	53 552,00 €	5 355,20 €	10%	28 776,00 €

Le propriétaire souhaite améliorer énergétique son logement actuellement loué. Des travaux d'isolations des murs, combles et changement de menuiseries sont prévus.